

**RÉDACTION**  
**ADMINISTRATION**  
**BUREAU DES ABONNEMENTS**  
 Imprimerie Suisse Catholique  
 Fribourg (Suisse)

**ABONNEMENTS**  
 1 mois 3 mois 6 mois 1 an  
 Suisse Fr. 2.50 6.— 10.— 20.—  
 Etranger » 5.— 13.50 25.— 50.—

Tous les bureaux de poste se chargent de percevoir le prix d'abonnement moyennant une surtaxe de 20 centimes.  
 Compte de chèques postal 114 54.  
 O. L. X.

# LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

**ANNONCES**  
**Publicitas**  
 S. A. SUISSE DE PUBLICITÉ  
 Rue Saint-Pierre  
 FRIBOURG

**PREIX DES ANNONCES**

Canton de Fribourg	20 cent.	la ligne
Suisse	25 »	ou
Etranger	30 »	son
Réclames	60 »	espace

M. V. X.

## Nouvelles du jour

### Le vote de confiance au ministère Wirth.

Le nouveau cabinet allemand a obtenu du Reichstag un vote de confiance dont la genèse a été laborieuse. La Chambre a eu de la peine à surmonter les résistances qui s'y manifestaient contre le programme gouvernemental de soumission à l'ultimatum des Alliés. La droite monarchiste avait déposé un ordre du jour refusant l'adhésion à ce programme. Les libéraux-conservateurs se sont abstenus.

Le cabinet Wirth s'est placé sans ambages sur le terrain de la soumission; il n'a fait de réserves qu'en ce qui concerne l'indemnité variable, fixée au 26 % de l'exportation allemande. Il proposera aux Alliés une autre combinaison, qui produirait le même résultat pour eux.

Le cabinet a encore marqué qu'il compte que la Haute-Silésie ne sera pas démembrée.

Le nouveau ministre de la reconstruction, M. Walter Rathenau, dont on attendait les débuts avec curiosité, a trompé ceux qui le guettaient là, en annonçant que l'homme de gouvernement qu'il est devenu laisse à la porte les idées du théoricien économique qu'il était hier et qu'il gèrera son ressort d'après les mêmes principes selon lesquels il a fondé et conduit la toute-puissante *Allgemeine Elektrizitätsgesellschaft*.

M. Walter Rathenau est israélite. C'est avec l'industriel Stinnes et deux ou trois autres une des fortes têtes d'économistes de l'Europe.

Au plus fort du conflit entre Paris et Londres au sujet de la Haute-Silésie, M. Lloyd George a lancé le mot des « nouvelles amitiés » qui pourraient se nouer pour déterminer les destinées de l'Europe et le *Temps* a évoqué l'idée d'une entente continentale. L'un et l'autre propos ont été remarqués, quoique les hommes d'Etat de chaque bord eussent fait semblant de n'avoir pas entendu l'insinuation adverse.

Le correspondant parisien de la *Westminster Gazette* aborde érudiment le sujet et met les points sur les i. Il dit que ni la France ni l'Angleterre ne peuvent songer à mettre l'Allemagne dans leur jeu et à s'en faire une amie. Sacrifier l'Entente serait une folie. D'ailleurs, le sentiment public ne supporterait pas une pareille palinodie. Cependant le correspondant du journal londonien recommande la vigilance et avertit les deux pays alliés que, s'ils continuaient à se contrecarrer, on risquerait de voir se réaliser l'inévitable.

Les résultats définitifs des élections italiennes attribuent au parti populaire un nouvel élu à Gènes, mais lui enlèvent un député à Ancône, dont l'élection avait été annoncée comme certaine. Le groupe parlementaire du parti populaire reste donc composé de 107 membres. Un 108<sup>me</sup> membre a bien été élu à Venise, mais la direction du parti avait mis son veto à sa candidature. Aussi, on ne le compte pas parmi les députés du parti.

La composition du groupe est extrêmement variée; elle comprend des représentants de toutes les classes sociales, car, à la différence des socialistes qui prônent la lutte des classes, le parti populaire est basé sur la collaboration des classes. On y rencontre les hommes politiques les plus représentatifs du parti, une dizaine de savants et professeurs universitaires, de hauts fonctionnaires de l'Etat, de grands propriétaires fonciers tels que le prince Boncompagni de Rome, des paysans authentiques, des propagandistes et organisateurs de syndicats et de coopératives, des ouvriers et enfin des journalistes. Citons parmi ces derniers M. Mattei Gentili, directeur du *Corriere d'Italia* à Rome; M. Cappa, directeur de *L'Avvenire d'Italia* à Bologne; M. Bresciani, directeur du *Cittadino* de Brescia; M. Uberti, directeur du *Corriere del Mattino* à Vérone.

Le fils du Mikado est arrivé à Paris. A Londres, cependant, l'opinion publique

n'est pas sûre que ce soit le fils authentique de l'empereur du Japon qu'on a exhibé à la foule. L'ambassadeur japonais a dû se porter garant qu'on ne trompait pas le peuple anglais et que c'est bien le prince impérial qu'on lui a montré.

Les journaux discutent la portée politique de la visite du prince. L'opinion commune est qu'il est venu solliciter le renouvellement de l'alliance anglo-japonaise, qui arrive à échéance dans peu de temps. Si elle est renouvelée, dit-on, ce ne sera pas sans précautions propres à désarmer les inquiétudes américaines. Nous renvoyons le lecteur, à ce sujet, à notre article du 3 juin: Etats-Unis et Japon. Il y a aussi à ménager l'Australie, qui se sent menacée par l'expansion japonaise.

On annonce que la question du renouvellement du pacte donnera lieu à une grande bataille parlementaire, aux Communes.

L'acquiescement du meurtrier de Talaat pacha par les juges de Berlin contraste avec les pompes funéraires qui furent faites, en cette même ville de Berlin, à l'exterminateur du peuple arménien. Toute l'Allemagne officielle, militaire et civile, se pressa alors derrière le corbillard de Talaat pacha. Les honneurs rendus à ce sinistre personnage témoignaient tristement de l'obnubilation que la politique produit parfois dans les consciences. Parce que la Turquie avait été l'alliée de l'Allemagne, des hommes d'Etat, des généraux, des pasteurs et des rabbins s'étaient crus tenus de composer un cortège d'honneur à la dépouille mortelle d'un homme chargé de monstrueux forfaits.

Les débats du procès de Berlin ont accablé la mémoire de Talaat pacha. On y a entendu des compatriotes du meurtrier raconter à la barre des détails horribles et que la plume se refuse à reproduire, sur l'extermination du peuple arménien, systématiquement organisée par Talaat.

Des témoignages d'Allemands se sont joints à ceux-là et n'ont pas été moins émouvants. Le Dr Lepsius, qui n'a pas attendu la fin de la guerre pour dénoncer la barbarie turque à l'égard des Arméniens et qui a publié là-dessus un livre qui fait autorité, est venu répéter devant le tribunal ce qu'il avait consigné dans son ouvrage, sur la foi de documents irréfutables.

Avant la guerre, a-t-il dit, 1,850,000 Arméniens vivaient en Turquie. L'ordre fut donné de les déporter dans les régions nord du désert de Mésopotamie. Mais un télégramme officiel, reçu par le Dr Lepsius, donnait à cette destination géographique son véritable sens, en disant simplement: « But de déportation: le néant. » Les vus du gouvernement furent suivies avec un zèle féroce. Le Dr Lepsius a dit qu'à peine un Arménien sur dix est arrivé à destination. Les autres ont péri en route, de faim, de maladie ou par l'effet des violences subies. Un million d'hommes, de femmes et d'enfants ont été exterminés de cette façon. Le Dr Lepsius a cité des rapports de l'ambassadeur et des consuls allemands qui signalaient ces massacres et réclamaient une intervention.

Le général Liman de Sanders, qui représentait le haut commandement allemand au quartier-général turc, est venu corroborer les dires du Dr Lepsius. Il a retracé les démarches infructueuses de l'ambassadeur Metternich et du ma margrave Pallavicini, auprès de la Porte pour faire cesser ces horreurs, autant dans l'intérêt de la cause germano-turque que par humanité. Talaat pacha fit exécuter jusqu'au bout le programme d'extermination.

Le procès du meurtrier de Talaat s'est donc changé en procès de Talaat et les actes de cruautés épouvantables qui pèsent sur la mémoire du politicien sanguinaire ont fait absoudre par les juges l'acte de celui qui l'a mis à mort. Pour justifier ce verdict, les juges ont feint de croire qu'une inspiration subite avait armé le bras du meurtrier, au souvenir de sa mère misérablement mise à mort par la soldatesque de Talaat.

## La situation en Turquie

Constantinople, 27 mai.

Les derniers événements qui se sont déroulés à Angora et la crise ministérielle qui a suivi ont presque passé inaperçus en Europe, préoccupé qu'on y est de la tournure prise par la question de la Haute-Silésie.

Cependant, les événements d'Anatolie ont leur importance. Avant d'entrer dans des détails, faisons remarquer que la scission apparente qui existait entre Constantinople et Angora ne subsiste plus. La Sublime-Porte s'est complètement solidarisée avec le directoire d'Angora.

La vague de nationalisme a envahi Stamboul, et tous les Turcs de la capitale ottomane, sauf les rares affiliés du parti de l'« Entente libérale », ont versé dans le nationalisme intégral. Le gouvernement turc de Stamboul a perdu tout son prestige. On se demande la raison d'être de ce pouvoir subordonné à la volonté des hauts commissaires alliés à Constantinople. Tous les Turcs croient et espèrent en la mission salvatrice du directoire d'Angora.

Cette conviction a été consolidée par la franche victoire que les nationalistes ont remportée sur les Grecs, à Eski-Chéir.

Et puis le succès de Bekir Samy bey, chef de la mission d'Angora à la conférence de Londres, a confirmé cette manière de penser.

Les accords que Bekir Samy a conclus avec la France et l'Italie ont été considérés comme le premier pas de la rentrée de la Turquie dans le concert des puissances occidentales. Tous les diplomates de la vieille école du Sérail ont crié à la victoire diplomatique, au succès qui a affirmé la position internationale de la Turquie.

Mais, si la France a gagné les suffrages des Turcs, elle a, par contre, perdu les sympathies des Grecs et des Arméniens du Levant, les principaux propagateurs de l'idée et de la langue françaises en Orient. Les Arméniens, non sans raison, se plaignent d'avoir été abandonnés, en Cilicie, à la merci des Turcs; les Grecs accusent la France de favoriser les Turcs au détriment des chrétiens opprimés qui mènent la lutte suprême pour leur émancipation nationale.

Les Grecs affirment que la restauration du roi Constantin, en Grèce, n'a été qu'un prétexte futile pour la France d'accaparer à nouveau les Turcs, ses débiteurs.

Les différentes nationalités chrétiennes du non du proche Orient sont à la remorque du char britannique, le seul qui soit assez solide et puissant pour les tirer du bourbier où elles se débattent.

Le nom britannique est, dans tout le Levant, le symbole de la force mise au service du droit et de la justice. Ce prestige ne cesse de s'accroître de jour en jour d'avantage.

C'est un fait patent que le Turc ou le Grec, l'Arménien ou le Juif ont été traités par la justice anglaise d'occupation sur un pied de parfaite égalité. Le seul grief qu'on a pu faire à l'autorité britannique, c'est d'être excessivement sévère.

Telle est la situation à Constantinople, actuellement.

En Anatolie, les choses se passent diversement. Là, c'est le règne de la terreur. Les autorités turques kémalistes persécutent systématiquement les Grecs et les Arméniens. Dans toutes les villes et bourgades de l'Anatolie, des forces irrégulières au service du directoire d'Angora persécutent féroce-ment les Grecs et les Arméniens. Ces malheureuses populations sont dépouillées de leurs biens et ensuite déportées vers l'intérieur.

Les meurtres sont communs et parfois ils dégèrent en massacre, comme cela s'est passé récemment à Condje, un gros bourg, situé sur le littoral de la mer de Marmara.

Les troupes helléniques ont dû sévir pour des raisons militaires, mais n'en sont pas moins inhumaines.

Lors de l'avance des troupes grecques, une partie de la population turque a préféré quitter le pays en suivant les kémalistes.

Parmi cette population civile turque qui a fui, on a recruté des hommes et formé des bandes qui, de connivence avec les paysans turcs restés de l'autre côté de la barricade, ont commencé par une action sur les arrières des troupes grecques et ont inquiété le commandement hellénique. Le moment était grave. Le commandement grec a cru devoir sévir, rien que par mesure de conservation. C'est ainsi que plusieurs villages turcs de la mer de Marmara, de la région située entre Yalova-Karamouçal et Ismid, ont été incendiés. Un certain nombre de réfugiés turcs ont été évacués sur Constantinople.

considérations militaires. L'affaire peut être considérée comme classée. Environ six mille nouveaux réfugiés sont venus grossir la population flottante de Constantinople.

Actuellement, tout le monde ici, à Constantinople, les hommes du pays comme les étrangers, se préoccupe des résultats de la prochaine offensive que rien, pour le moment, n'annonce comme imminente, si ce n'est les journaux turcs et grecs qui s'attaquent furieusement par la plume, en attendant le jeu de la baïonnette.

De part et d'autre, les préparatifs sont complets. On estime les forces turques à 180 mille hommes réguliers, cependant qu'on évalue les Grecs à 250 mille. Comme les héros d'Homère, Grecs et Turcs se défient avec grandiloquence avant d'entamer la lutte suprême que ni l'un ni l'autre adversaire n'ont en réalité hâte de déclencher.

A. A.

Londres, 4 juin.

(Navas.) — Selon le *Daily Express*, une flotte britannique se concentrerait à Malte, en prévision d'opérations militaires et navales que les Alliés seraient sur le point d'entreprendre pour assister les Grecs contre les Turcs, en Asie-Mineure.

Le journal se fait l'écho de rumeurs qui courent dans certains milieux, selon lesquelles la France serait disposée à participer à des opérations contre les Turcs, pourvu, dit le *Daily Express*, que M. Lloyd George lui laisse carte blanche en Allemagne.

Le même journal prétend qu'on cherchera également à obtenir la participation de l'Italie.

Paris, 5 juin.

Le *Matin* déclare que la France n'a nullement l'intention de collaborer à une guerre anglaise contre la Turquie.

## Société des nations

Samedi, à Genève, M. Gustave Ador, président de l'Union des associations pour la Société des nations, a ouvert la première séance du conseil général de l'Union. Le Conseil, sur la proposition de M. Aulard (France), a désigné M. Ador comme président de l'assemblée et nommé en qualité de vice-présidents: MM. La Fontaine (Belgique), le professeur Aulard (France), M. Fachinetti (Italie), lady Gladstone (Grande-Bretagne), M. Traub (Pays-Bas), M. Chang-Min-Lin (Chine), Dr Oka (Japon), M. Branting (Suède).

Le conseil a décidé de créer un secrétariat général permanent. L'admission de l'Allemagne dans l'Union sera étudiée par la 6<sup>me</sup> commission.

La commission des amendements au pacte a terminé, vendredi, l'examen du cas de l'élection des Etats membres non permanents du conseil. Elle propose le texte suivant: « Les quatre membres non permanents du conseil de la Société sont désignés légalement par l'Assemblée, suivant une procédure déterminée et modifiable par l'Assemblée, à la majorité des deux tiers. »

La commission estime que les membres non permanents du conseil peuvent être élus pour quatre ans et renouvelés par moitié tous les deux ans.

Au sujet de l'amendement du Canada, qui tend à supprimer l'article 10 du pacte, le gouvernement canadien a fait savoir qu'il venait de rédiger un mémorandum; la commission a décidé d'ajourner la discussion.

La question sera étudiée au point de vue juridique. Le côté politique de la question sera ensuite examiné par la commission, qui se réunira, à cet effet, avant la prochaine assemblée générale.

## L'Angleterre et la Palestine

Sir Herbert Samuel, haut-commissaire anglais de la Palestine, a publié une déclaration relative à l'immigration dans ce pays. Cette immigration devra être limitée, proportionnée à la capacité d'absorption du pays. La Palestine n'est pas en mesure de recevoir des masses illimitées d'immigrants. En outre, un certain nombre de bolchevistes s'étant introduits dans le pays, la qualité aussi bien que la quantité des immigrants seront désormais prises en sérieuse considération.

La Constitution de la Palestine qui doit être déposée entre les mains de la Société des nations prévoit toutes les mesures nécessaires pour ce contrôle.

## Le gouverneur anglais du Canada

Le général lord Byng de Vimy, qui commandait le corps canadien pendant la guerre et qui s'est spécialement distingué à l'attaque de la crête de Vimy, a été nommé gouverneur général du Canada, en remplacement du duc de Devonshire.

## Pour une entente polono-lituanienne

Bruxelles, 6 juin.

Pour faciliter et accélérer la marche des négociations entre la Pologne et la Lituanie, M. Hymans, avec l'approbation des deux délégations, avait fait des suggestions sous forme d'un projet conventionnel, pouvant servir de base à de nouvelles discussions.

Les idées générales dont s'inspire ce projet sont les suivantes:

La ville et le territoire de Vilna constitueraient, dans un Etat lituanien fédéral, une unité administrative jouissant d'une large autonomie, sur le modèle d'un canton suisse.

Dans tout l'Etat lituanien, les droits des minorités seraient pleinement garantis, en ce qui concerne la langue, la religion et le libre accès aux fonctions publiques.

Entre l'Etat lituanien, dont la capitale serait Vilna, et la Pologne, serait établie, en ce qui concerne la politique étrangère, la vie économique et l'usage des forces militaires, une coopération active, sans toucher pourtant aux principes d'indépendance et de la souveraineté complète des deux Etats, proclamée par les deux parties dès le début des négociations.

Les décisions d'intérêt commun prises par les deux gouvernements devront être examinées, avant d'être soumises aux deux Diètes souveraines, par des délégations et des Parlements siégeant ensemble.

La délégation lituanienne a répondu qu'elle acceptait ce projet comme base, à la condition que la délégation polonaise l'accepte aussi.

La délégation polonaise a déclaré que le projet pourrait être considéré comme base de discussion, à la condition que des représentants de la population de Vilna et de son territoire participent sur un pied d'égalité aux négociations.

M. Hymans a fait observer que la décision du Conseil de la Société des nations ne prévoit pas l'admission d'une tierce partie. (Délégation polonaise de Vilna). Il a conclu que, faute d'un accord entre les deux parties, il se verrait obligé d'en référer au Conseil de la Société des nations, dans la session qui doit se tenir à Genève le mois prochain.

La délégation polonaise ayant déclaré qu'elle devait en référer à son gouvernement, la question sera donc portée à l'ordre du jour de la prochaine session du Conseil de la Société des nations.

## Dans l'Allemagne occupée

Lège, 4 juin.

Le *Journal de Liège* annonce que mercredi soir, à Eschweiler, près d'Aix-la-Chapelle, un civil allemand s'étant aventuré malgré la consigne sur le terrain militaire, une sentinelle française, après la sommation d'usage, a fait feu, atteignant mortellement l'Allemand.

Des civils allemands sont intervenus et ont menacé la sentinelle, qui, au cours de la mêlée, a été blessée par un agent de police allemand. Un sergent de garde a abattu l'agent de police. Un autre Allemand a été blessé.

Bien qu'Eschweiler soit situé dans la zone belge, ce sont les troupes coloniales françaises qui y tiennent garnison.

L'autorité militaire belge a ouvert une enquête en attendant l'arrivée des autorités françaises.

## Grève des filateurs anglais

Londres, 4 juin.

(Havas.) — Le *Daily Mail* annonce que, par suite de divergences de salaires dans les filatures de coton du Lancashire, le travail a cessé samedi, à midi; 230,000 ouvriers sont touchés directement par cette mesure et 500,000 indirectement.

## NOUVELLES DIVERSES

A Francfort, du 28 au 30 août, aura lieu le premier congrès catholique allemand qui se sera tenu après la guerre.

On annonce le départ du roi Constantin de Grèce pour le front, le 10 juin.

## PETITE GAZETTE

L'électricité contre les microbes

M. William Howell, qui collabore avec un certain nombre de docteurs londoniens pour l'application des traitements électriques, a trouvé le moyen de détruire les microbes qui infestent les dents. Sa méthode, qui permet de sauver les dents que l'on devait arracher, pourra servir aussi dans les cas de fatigue et d'épuisement nerveux. Le médicament, contenu dans un coton placé sur les gommés où vivent les microbes, y est injecté par un courant électrique dont l'intensité peut être variée suivant les cas. Cette méthode a suscité un grand intérêt parmi les dentistes de Londres et les expériences faites par M. Howell ont eu un plein succès.

# Confédération

## La session fédérale

Les Chambres fédérales se réunissent aujourd'hui. Le Conseil national aura d'abord à expédier les comptes de la mobilisation pour 1917-1918, puis les 15<sup>me</sup> et 16<sup>me</sup> rapports sur les pleins pouvoirs.

La question de l'éligibilité des fonctionnaires, résolue négativement par le Conseil des Etats, tandis que le Conseil national a dit oui à une faible majorité, sera laissée de côté, car il n'y a pas de perspective que les Etats changent d'avis.

On sait qu'une initiative est en train, qui n'a d'ailleurs pas grandes chances de succès, le peuple n'étant guère disposé en ce moment à se donner pour maîtresse l'aristocratie dorée des fonctionnaires.

On s'attend à de vifs débats sur les mesures protectionnistes.

Les Etats discuteront en premier les nouveaux articles pénaux réprimant les menées révolutionnaires. Ils y seront votés à la quasi-unanimité.

L'initiative demandant l'arrestation des suspects sera enterrée avec les honneurs de 1<sup>re</sup> classe par le Conseil national.

La suppression des pleins pouvoirs selon la formule du Conseil fédéral ne contentera pas les Romands, mais la majorité ne voudra pas aller plus loin.

Le Parlement acquiescera sans doute à la révision de la loi sur l'impôt de guerre, qui changera le calcul de la période d'estimation.

Nous ne parlons pas du compte d'Etat et du compte des chemins de fer, de l'impôt sur les coupons, de l'accord de Washington sur la réglementation du travail et du droit de douane sur le tabac, qui occuperont les Etats.

Ceux-ci auront en outre à discuter l'article constitutionnel établissant les retraites pour la vieillesse et les pensions pour veuves et orphelins.

Le Conseil national aura à remplacer M. Gustave Müller à la vice-présidence. Le parti socialiste présentera M. Grimm, s'il est présomptueux, ou M. Klöti, s'il est sage.

M. Robert Fazy sera élu juge fédéral. Enfin, le cas du roi Charles déchaînera un grand débat.

## Le tarif douanier

Le Conseil fédéral a tenu, samedi après-midi, une séance extraordinaire avec la commission d'experts, au cours de laquelle il a définitivement mis au point le nouveau tarif douanier qui sera publié dans quelques jours.

## La question des zones

Les négociations suisses ayant transmis à la délégation française les contre-propositions de la Suisse relativement à la question des zones, les négociations directes ont été, sur la proposition de la délégation française, interrompues pour trois semaines, vraisemblablement jusqu'au 27 juin, de façon à permettre à la délégation française de recevoir les instructions de son gouvernement.

## Pro helvetica libertate

A Zurich s'est tenue la première assemblée de l'Union nationale pour l'indépendance de la Suisse. Toute une série de cantons s'y étaient fait représenter. Des sections de cette Union existent à Berne, à Bâle-Ville, en Argovie, à Zurich, à Saint-Gall et dans les Grisons. Dans d'autres cantons, des sections sont actuellement en voie de formation. Au cours d'une assemblée publique, M. le professeur Dr W. Burckhardt, de Berne, a parlé de l'attitude du gouvernement suisse dans la question des zones. L'assemblée a voté à l'unanimité une résolution dans laquelle il est dit que la Suisse, au cours des négociations avec la France, a pour elle le droit et que l'existence économique et politique de Genève est menacée. L'assemblée attend, en conséquence, que les autorités fédérales fassent

tout leur possible pour sauvegarder les intérêts suisses et demande qu'un accord concernant la question des zones ne soit signé entre la France et la Suisse sans avoir été soumis au peuple suisse.

## Notre consul à Odessa arrêté ?

La nouvelle étant arrivée de Reval que les consuls de Suisse, d'Italie, de Grèce et de Pologne à Odessa auraient été arrêtés sous l'inculpation d'espionnage et conduits dans les prisons de Moscou, le département politique fédéral déclare n'avoir pas de renseignements sur l'arrestation du consul suisse. Le département politique a ouvert une information.

## Politique soleuroise

Le Grand Conseil soleurois a élu président M. Joseph Walliser, chrétien-social d'Otten, et premier vice-président M. Dr Stampfli, radical, de Soleure. Le conseil scolaire a été renouvelé; les conservateurs perdent un mandat au profit des radicaux.

## Les sociétés de secours mutuels

A Lucerne, s'est tenue l'assemblée annuelle de la Caisse de maladie Helvetia, qui comprend 1378 sections avec environ 58,000 membres. En 1920, l'Helvetia a distribué pour plus de 1,800,000 francs de secours.

## Echec socialiste à Lucerne

Dimanche ont eu lieu à Lucerne les élections judiciaires. Les socialistes de la capitale qui ont essayé d'emporter un siège, ont échoué. Il y a ballottage. Les socialistes ont fait 1600 voix, les bourgeois 3000.

## Oh les économies !...

On nous écrit de Lugano, le 4 juin : Le nouveau règlement du Grand Conseil adopté hier devrait assainir la marche des discussions parlementaires. Nous verrons dans quelle mesure on y réussira. Le jeton de présence pour Messieurs les députés a éprouvé une « petite » augmentation du double — de 10 à 20 fr. Ainsi que l'on voit, en fait d'économies, l'exemple continue à venir d'en-haut...

## Le prix du gaz

Le Conseil administratif de la ville de Genève a décidé d'abaisser le prix du gaz de 60 cent. à 54 cent. à partir du premier juillet.

## ARMÉE SUISSE

### 3,000 recrues ajournées

La Thurgauer Zeitung annonce que, à la suite d'un second examen médical des recrues d'infanterie entrées cette année au service, 3000 d'entre elles ont été renvoyées.

## Charles IV

Dans le Patriote de Bruxelles, M. Ageorges écrit ce qui suit au sujet du livre du prince Sixte de Bourbon : *L'offre de paix séparée de l'Autriche* :

« L'empereur Charles se révèle là aussi comme une âme de bonne volonté. J'ai questionné à son sujet un Français qui vécut plusieurs années à la Cour d'Autriche et qui a été en bonne place pour l'observer, lui et son entourage. Il m'a répondu que Charles et Zita étaient de beaucoup les plus hautes valeurs morales du milieu viennois. « Il est impossible à quiconque a vécu là-bas, a-t-il ajouté, de ne pas rendre hommage à la droiture, au jugement net et aux excellentes dispositions de Charles. Quant à l'impératrice, son influence morale était considérable. Par elle les meilleures traditions de la maison de Parme ont eu, même sous François-Joseph, leur écho à Vienne. On n'a certainement pas assez rendu justice, en France, au libéralisme, au sens politique et à la bonté de ces deux amis sincères de notre pays. »

# FAITS DIVERS

## ETRANGER

### Les écoureurs de trains

M. Ly Yong, ancien officier de la marine chinoise, se rendant en mission à Amsterdam, avait pris, à Marseille, le rapide pour Paris, en compagnie de M. Garriguan, consul des Etats-Unis, à Lyon.

A Tarascon, un contrôleur lui ayant demandé son billet, M. Ly Yong ouvrit son portefeuille, qui était bien garni. M. Ly Yong s'étant endormi dans son compartiment de première, eut la surprise, en se réveillant, après avoir dépassé la gare de Valence, de constater la disparition de son portefeuille, qui contenait, outre ses papiers d'identité, une somme de 20,000 dollars, soit, au cours actuel du change, plus de 200,000 francs français.

### Ouragans aux Etats-Unis. 500 morts

De violents ouragans se sont déchaînés dans l'est du Colorado, causant d'énormes pertes. Cent personnes ont été obligées de se réfugier sur un bateau. On redoute, à chaque instant, de voir se rompre le barrage de Marshall, barrage retenant une masse d'eau couvrant une superficie de 400 hectares et ayant une profondeur de 63 pieds. Les dégâts sont évalués jusqu'ici à 10 millions de dollars. On évalue à 500 le nombre des noyés pour la région du sud-est du Colorado.

Il règne à Pueblo une grande misère. Des milliers de gens sont sans abri.

Toute la nuit, on entend le bruit causé par le craquement des maisons qui s'écroulent.

La ville est dépourvue de vivres et l'arrivée des trains de secours est considérablement retardée par suite des dégâts causés aux voies ferrées.

### Le directeur du Creusot tué en automobile

M. Achille Fournier, directeur des établissements Schneider du Creusot, a été tué dans la nuit de samedi à hier, au cours d'un accident d'automobile.

M. Fournier se rendait aux usines de la Société Normande de métallurgie, à Caen, quand sa voiture a été prise en écharpe par l'express de Paris à Caen, près de Mesnil-Mauger. M. Fournier a été tué sur le coup, en même temps que son chauffeur.

### Les drames du divorce

La femme d'un négociant de Bielefeld (Westphalie) à laquelle un jugement de divorce avait enlevé la garde de ses deux enfants, deux fils âgés l'un de 15 ans, l'autre de 10, a empoisonné ses enfants et s'est pendue ensuite.

## SUISSE

### Le cambriolage du consul autrichien de Zurich

Les révélations du procès de Rome sur cette affaire vont sans doute déterminer les autorités zuricoises à entrer en scène. Il aurait été vain de demander au gouvernement italien de poursuivre les auteurs d'un délit qui avait l'apparence d'être un pur acte d'espionnage; mais, comme il est maintenant avéré que le vol est entré pour une part considérable dans les mobiles de l'agent exécuteur, on estime que le gouvernement italien ne se refusera pas, en tout cas, à restituer l'argent et les bijoux emportés; on en est d'autant plus sûr que cet argent et ces bijoux appartiennent à des personnes privées, qui les avaient confiés à la caisse du consulat.

L'auteur du coup s'appelle Natale Panini et non Papini. Son principal complice est un avocat du nom de Livio Bini et non Vini.

Le complot avait été monté avec raffinement. L'avocat Bini, de Florence, était arrivé à Zurich en décembre 1916, sous le masque d'un socialiste révolutionnaire expulsé d'Italie pour propagande défaiteiste. Il avait immédiatement cherché à prendre contact avec le consulat autrichien, où il inspira bientôt une confiance illimitée. Bini était tout à fait de la maison. On n'avait rien de caché pour lui. Il put ainsi accomplir aisément sa mission, qui était de se renseigner à fond sur les étres du

consulat, particulièrement sur le service de la marine, où devaient aboutir, pensait-on, les fils des complots contre les ports et les navires de guerre italiens.

Le 20 février 1917, Bini reçut la visite d'un compatriote qu'il installa à l'hôtel sous le nom de Giovanni Giannini, électrotechnicien. C'était Panini. Le coup, si minutieusement préparé, fut fait dans la nuit du 26 au 27 février. Le lendemain, les deux compères étaient loin de Zurich.

Il ressort des réclamations de Panini que le gouvernement italien ne lui a point livré les 42,000 francs et les bijoux volés dans le coffre-fort du consulat. On tient pour certain que le gouvernement italien a gardé ce butin pour le rendre à qui de droit.

### Ecrasé par un camion

Le sous-brigadier de gendarmerie Noll, de Genève, en séjour à Groyon, a été écrasé par un camion-automobile que conduisait son beau-frère.

### Une partie de plaisir tragique

On mande de Schaffhouse : Dimanche après-midi, près de Lantsstetten, un camion-automobile, venant de Zurich et portant une quinzaine de personnes, arrivé à un carrefour, se trompa de chemin. Lorsque le chauffeur eut reconnu son erreur, il voulut revenir en arrière. Mais l'automobile vint se jeter contre un poteau télégraphique et tous les passagers furent projetés à terre. Une dame fut tuée. Quatre autres personnes sont si gravement blessées que leur sort inspire de sérieuses inquiétudes.

### Vol d'armes

Le magasin d'armes Josias Harlmann, à Lausanne, a été cambriolé dans la nuit de vendredi à samedi. On y a pris des revolvers et des munitions. Tout près de là, on a cambriolé la même nuit un magasin de chaussures.

## LA VIE ECONOMIQUE

### L'impôt sur les bénéfices de guerre

Sur les 700 millions produits par l'impôt sur les bénéfices de guerre, à fin 1920, il reste à encaisser 157 millions. On n'est pas sans souci au sujet de cet arriéré.

L'industrie textile et le commerce des grands bazars ont fourni la plus grosse part de l'impôt : 252 millions ! L'industrie métallurgique a fourni 151 millions; l'industrie chimique et électrométallurgique, 93 millions; l'industrie alimentaire, 90 millions; la confection, la fabrication du papier, l'industrie du caoutchouc et celle de la paille, 45 millions; l'horlogerie et la bijouterie, 20 millions.

### Le prêt hypothécaire et les loyers

On sait que le taux des loyers est commandé pour une part notable par le taux des prêts hypothécaires; la hausse vertigineuse de celui-ci a contribué à la cherté actuelle des logements.

La rédaction de la *Juristische Rundschau* (Zurich, Talstrasse 39), avait adressé au Conseil fédéral une requête pour qu'il intervint en faveur d'une modération du taux de ses prêts. Le Conseil fédéral a répondu que cela ne pourrait se faire qu'en vertu des pleins pouvoirs et qu'il ne croit pas pouvoir en user à cette fin; que, d'ailleurs, les mesures qui ont été prises par les cantons pour comprimer le taux de l'intérêt ont tourné au détriment des emprunteurs.

Dans la *Nouvelle Gazette de Zurich*, quel'un a proposé le remède suivant :

Les possesseurs de fortunes dépassant 200,000 francs seraient tenus de prêter au premier rang, pour 10 ans, au taux de 3 à 4 %, sur des immeubles à construire.

Les ouvriers qui auraient à construire ces maisons promettraient : 1° de ne se mettre en grève en aucun cas avant qu'elles fussent terminées; 2° de travailler une heure de plus par jour; 3° de consentir à une retenue de 10 %, à titre de garantie, retenue sur laquelle il leur serait bonifié 6 % d'intérêts.

L'auteur de ce plan compte qu'on obtiendrait

ainsi un capital de 24 millions, suffisant pour construire 400 logements de quatre chambres et 500 de trois chambres.

## Les taxes énormes des chemins de fer fédéraux

On mande à la *Thurgauer Zeitung* qu'il serait créé une société pour le transport de marchandises de Bâle à Romanshorn par camions. Les taxes seraient sensiblement meilleur marché que sur les chemins de fer fédéraux.

## Les bouchers

La fédération suisse des maîtres bouchers a tenu une assemblée à Thonon. Plus de 800 bouchers participaient à l'assemblée. Il a été décidé d'introduire dans la corporation les examens de maîtrise. Il a été constaté que le système des crédits est préjudiciable à la profession et l'assemblée a renouvelé la décision de ne vendre que contre argent comptant. L'assemblée a entendu un rapport au sujet des prix du bétail et de la viande.

## La cordonnerie dans le marasme

La maison Bally, à Schönenwerd, va réduire encore son activité si la crise continue, et même elle fermerait ses ateliers pour quinze jours, à partir du 15 juin.

## Echos de partout

### DANS LE FOURGON

Le dimanche même où M. Loucheur, ministre français des régions libérées, alla avec le général Foch remettre la croix de guerre à la ville d'Armentières, M. Lugol, sous-secrétaire d'Etat au même ministère fut aller accomplir une cérémonie patriotique analogue à Grosse, dans l'Aisne.

La Compagnie du Nord avait réservé pour le sous-secrétaire d'Etat, les députés et les sénateurs de l'Aisne qui l'accompagnaient trois compartiments de première, dans un wagon mixte.

Mais la Compagnie du Nord propose et le public dispose. Le wagon fut pris d'assaut par la foule des voyageurs. L'étiquette *Réservé* fut arrachée. Un employé ayant eu le malheur de dire : « C'est pour un ministre et des parlementaires », un monsieur irascible lui répondit :

« Un ministre, des parlementaires, on s'assied dessus. Et puis, vous savez, on le connaît votre truc du compartiment réservé. Tant pas nous le faire. »

Quant, cinq minutes avant l'heure du départ, M. Lugol et sa suite arrivèrent sur le quai de la gare, il ne restait plus une seule place, et le temps manqua pour ajouter un wagon. Alors le chef de train, avant de donner le coup de sifflet du départ, invita fort courtoisement M. Lugol et les députés à monter dans le fourgon à bagages, derrière la locomotive.

Dans le courant d'air et la fumée, le voyage manqua de confort, mais non de gaieté.

Au milieu des objets les plus divers qui emplissaient le wagon, se trouvait une caisse spéciale contenant un joli petit cochon rose, qui ne s'attendait point, certes, à l'honneur de voyager avec un ministre de la République.

La caisse en question étant le seul objet sur lequel il était à peu près possible de s'asseoir, les députés offrirent ce siège à M. Lugol qui exposa le fond de son pantalon aux coups de groin du petit cochon rose.

Quand, à Laon, les voyageurs descendirent du fourgon, à la stupéfaction du préfet et des généraux qui cherchaient partout le wagon spécial, sous-secrétaire d'Etat et députés donnaient l'impression d'une caravane de nègres.

### MOT DE LA FIN

— C'est-ce qu'il est venu faire à Paris, le prince du Japon ?

— Achever de vraies perles, sans doute.

# Fier cœur

Par PAUL DE GARROS

D'un geste, Mme Eliane interrompit son interlocutrice :

— Attendez, balbutia-t-elle, d'une voix de plus en plus haletante et sifflante, permettez-moi d'entrer dans quelques détails, vous allez comprendre les raisons de mes angoisses... Mais d'abord, merci de votre bonne promesse, je suis tranquillisée en pensant que, grâce à vous, Alice ne sera pas abandonnée.

— Je suppose que vous n'en doutez pas et j'espère que maintenant vous n'en doutez plus ?

— Non, mais laissez-moi tout de même m'expliquer, car le cas que je dois vous exposer est tout spécial.

— Dites, je suis toute prête à vous aider de mon mieux.

— Donc, lorsque je me suis vue si malade, mon plus gros souci a été de penser que, si je mourais, mon Alice serait livrée sans défense à toutes les embûches de la vie.

« Certes, contre les difficultés matérielles, elle saura lutter, car elle est courageuse et prête à travailler pour gagner sa vie.

« Mais ce qui me préoccupe le plus, c'est sa sécurité morale et c'est précisément ce qui est le plus difficile à lui assurer... Cependant, avant de mourir, je voudrais essayer...

C'est pour cela que je vous ai appelée à mon secours.

— Je suis surprise...

— Non, ne soyez pas surprise... vous allez comprendre tout de suite ce que j'attends de votre bonté et vous verrez que vous seule, avec votre grand cœur, êtes capable de jouer auprès de ma fille un rôle aussi complexe, aussi délicat.

— Vous m'effrayez...

— Ecoutez-moi sans m'interrompre, je suis très fatiguée... Je vous disais, il y a deux minutes, que, moi disparue, Alice était menacée d'un danger qui serait peut-être pire que l'isolement. Ce danger, qui est double, c'est le risque, pour la chère petite, de tomber soit sous l'autorité de son père, soit sous la férule de son grand-père.

« Il est possible, en effet, que mon mari, quoiqu'il n'ait pas donné signe de vie depuis trois ans, soit vivant et repaîsît un jour. Il s'occuperait aussitôt sans doute de rechercher sa femme et sa fille.

« Sa femme sera morte, elle échappera à ses maléfices. Mais, dès qu'il aura retrouvé sa fille, il l'exigera, comme la loi lui en donne le droit, qu'elle vienne habiter avec lui.

« Or, cette éventualité serait pour Alice la pire des catastrophes. Je veux, avant de disparaître, faire l'impossible pour la lui éviter.

« Il m'est pénible, croyez-le d'accabler mon mari en ce moment, surtout devant sa fille. Mais il faut bien que je dise la vérité. Cet homme est un fou, un incohérent, un maniaque, il ne connaît pas d'autre loi que son caprice; il est dépourvu de tout sens moral.

« Il ne pourrait faire à Alice qu'une vie incohérente et folle. Il est incapable, d'ailleurs, de former, de diriger une jeune fille qui n'a pas encore atteint son plein développement moral et qui a encore besoin de bons conseils et de bons exemples.

« Je vous supplie donc, ma bonne Jacqueline de faire tout ce qui dépendra de vous pour que votre nièce s'échappe à ce redoutable danger. Je vous en aurai une reconnaissance infinie et elle aussi, je le sais, je le lis dans ses yeux. »

La vicomtesse, que cette étrange supplique prenait à l'improviste, fit un geste d'embaras, de protestation :

— C'est grave, balbutia-t-elle, de vouloir soustraire un enfant à l'autorité de son père, et je crains d'ailleurs de ne pouvoir y réussir, car, pour faire prononcer la déchéance paternelle, il faut des motifs d'une exceptionnelle gravité.

— Aussi, je n'ai jamais envisagé cette hypothèse, poursuivit Eliane. Je sais parfaitement, en effet, que, si indigne que soit mon mari, je ne pourrais pas facilement trouver des arguments assez forts pour lui faire enlever le droit de s'occuper de sa fille.

« Il ne s'agit donc pas d'entamer contre lui une lutte... légale. Il s'agit simplement de cacher Alice si bien qu'il ne puisse pas la retrouver. »

— Le procédé est un peu puéril et je ne crois pas qu'on puisse en attendre de très brillants résultats.

Sans relever l'objection, Eliane continua :

— Si mon mari ne reparait pas tout de

suite, le risque qui menace Alice n'est pas moins inquiétant à mes yeux. En effet, ce serait alors mon père qui réclamerait la garde de sa petite-fille, et je ne vois pas que la pauvre enfant puisse être plus heureuse au château d'Argence, sauf au point de vue de la sécurité matérielle, que dans la taudis que son père lui offrirait.

« Peut-être suis-je injuste envers mon père. Mais il a été si dur pour moi, lorsque j'ai voulu, malgré lui, épouser Rodolphe, il m'a maudite en termes si blessants, il m'a bousillée de chez lui si brutalement, que je ne peux pas lui pardonner et que je considérerais comme une humiliation cuisante qu'Alice fût à sa charge... »

— Je crois que vous exagérez, murmura Jacqueline avec douceur. Certes, je ne peux pas nier les défauts de caractère de M. Gauthier de Morvillars, ni sa dureté, ni son entêtement irréductible, ni sa manie de se défier de tout le monde et de vouloir régenter tout le monde; et je ne chercherais pas à excuser ces défauts, dont j'ai souffert, vous le savez, et dont je continue à souffrir plus que quiconque...

« Mais, enfin, M. de Morvillars est votre père, et votre fierté ne peut pas, ne doit pas s'alarmer, se trouver mortifiée parce qu'il prendrait soin de sa petite-fille, ainsi que la loi lui en fait un devoir, d'ailleurs. »

— Non, non, répliqua la malade avec toute la force, toute la violence dont elle était capable. Cette éventualité me serait aussi pénible que l'autre.

« Du reste, la seconde n'éviterait peut-être pas la première. Car, si mon mari ne repa-

rait pas tout de suite, il peut repaître un peu plus tard.

« Il aurait alors toutes facilités pour retrouver sa fille à Argence, car c'est là qu'il s'adressera d'abord, vous devez bien le supposer. A ce moment-là, une lutte éclaterait sans doute entre le père et le grand-père, entre ces deux hommes qui se haïssent. Et c'est encore mon Alice qui en serait la victime.

« Non, non, croyez-moi, il ne faut pas que l'une ou l'autre de ces éventualités puisse se produire. Et le parti que je préconise est de beaucoup le plus sage; je vous conjure de le suivre. »

— Et en quoi consistent les dispositions que vous préconisez ?

— Il faut tout simplement faire disparaître Alice, la cacher en un lieu sûr, dans une famille amie, sur la discrétion de laquelle vous pourrez compter absolument.

« C'est le seul moyen de lui épargner les deux calamités qui la menacent, le seul moyen de la soustraire au contact malsain de son père ou à la vengeance de son grand-père, qui serait très capable d'assouvir sur la pauvre innocente la haine qu'il m'a vouée jadis parce que je lui résistais. »

(A suivre.)

Une entente entre la Société des éditeurs de journaux suisses et l'Association de la presse suisse interdit d'accepter des communications destinées à remplacer les annonces ou revêtant un caractère de réclames commerciales.

# FRIBOURG

## Conseil d'Etat

(Séance du 3 juin.)

Le Conseil autorise le cercle scolaire libre public de Saint-Antoine, ainsi que la commune de Bosingen-le-Grand à percevoir un impôt scolaire en 1921.

Il délivre un diplôme d'honneur et une médaille de sauvetage à MM. Emile Sauterel et Hans Künzle, à Marly-le-Grand, en récompense d'un acte de dévouement accompli le 6 mai 1921.

Il ordonne la publication de la loi du 14 mai 1921, instituant une caisse de retraite et de prévoyance des fonctionnaires et employés de l'Etat.

## Un cadeau du Conseil d'Etat à Mgr Justin Gummy

Le Conseil d'Etat a fait hommage à Mgr Justin Gummy, récemment préconisé évêque des Seychelles, d'une croix pectorale portant à l'avers les armes de Fribourg et de la Suisse.

Il convenait que la patrie lointaine fit parvenir à son fils élevé aux honneurs de l'épiscopat en terre étrangère un signe d'affection et de reconnaissance.

## Technicum de Fribourg

A la suite des examens de fin d'apprentissage terminés le 30 mai, les candidats suivants ont obtenu le diplôme de mécanicien-électricien, avec la mention *très bien* :

MM. J. Zunkeller, de Progens; Marcel Chassot, de Corsier (Vaud); Hans Hirt, de Munchenbueche (Berne); Joseph Fontana, de Tinterin; Raymond Page, de Le Saulgy; Laurent Costa, de Evay (Vaud); Faustin Mattei, de Osogna (Tessin); Alfred Cardinaux, de Châtel-Saint-Denis; Ernest Gaudard, de Sales et Vaulruz. Mention *bien* :

MM. Gustave Vuarnoz, de Corserey; Edouard Egger, de Granges-Paccot; Jean Schaad, de Lohn (Soleure); Louis Wohlhauser, de Saint-Ours.

## Echos de la Fête-Dieu

Le *Popolo e Libertà*, l'organe du parti conservateur tessinois, a publié une très belle description de la procession de la Fête-Dieu à Fribourg. L'auteur de cette correspondance, M. Marconelli, étudiant à notre université, a parfaitement relevé le caractère très pieux et très digne de la procession de Fribourg.

## Conférence sur les primitifs flamands

On nous écrit :

Comme la *Libertà* l'a déjà dit, un généreux ami des arts et de la charité a bien voulu prêter au comité de la Ligue fribourgeoise contre la tuberculose, pour une exposition qui aura lieu du 8 au 13 juin, à la Grenette, une centaine de reproductions artistiques, grandeur naturelle, de tableaux de Primitifs flamands, italiens et allemands. Le R. Père de Munnynck, qui a voué aux peintres flamands une étude toute particulière, a bien voulu accepter de faire une causerie sur les « Primitifs flamands », dont la collection qui sera exposée offre une cinquantaine de beaux exemplaires. Cette conférence aura lieu mercredi soir, 8 juin, à la Grenette, à 8 h. 1/2; elle sera donnée au profit de la Ligue fribourgeoise contre la tuberculose.

La Ligue a des charges très lourdes; ses dépenses excèdent de beaucoup les fonds dont elle dispose, les tuberculeux assistés par elle étant de jour en jour plus nombreux. Il importe aussi qu'on sache que le don magnifique de 300,000 fr. que la Papeterie de Marly vient de faire, n'est point propriété de la Ligue. Cette somme est destinée exclusivement au fonds pour la création d'un Sanatorium populaire pour les tuberculeux dans le canton; la Ligue n'a donc absolument rien à voir avec ce don, qui est entre les mains de l'Etat et qui a une attribution nettement désignée. Ceci est dit pour dissiper, à cet égard, certaines opinions erronées qui circulent dans le public.

Nous voulons espérer qu'un auditoire nombreux se pressera, mercredi soir, 8 juin, dans la salle de la Grenette pour entendre le Révérend Père de Munnynck, dont la réputation comme critique d'art et comme conférencier n'est plus à faire, et que nombreux seront ceux qui auront aussi à cœur d'apporter à la Ligue fribourgeoise contre la tuberculose l'appui moral et financier qu'elle sollicite.

L'exposition sera ouverte chaque jour, du 8 au 13 juin, de 10 h. à 12 h., et de 3 h. à 5 h. Entrée : 1 franc. Cartes pour la conférence du mercredi soir, 8 juin : 2 francs, en dépôt au magasin de musique von der Weid, et en vente le soir de la conférence à l'entrée de la salle.

## Marché de Fribourg

Prix du marché de samedi 4 juin :

Oufs, 2 pour 35-40 centimes. Pommes de terre, les 5 lit., 60-70 cent. Pommes de terre nouvelles, le kg., 90 cent.-1 fr. Choux, la pièce, 30-50 cent. Choux-fleurs, la pièce, 90 cent.-1 fr. 50. Carottes, le paquet, 30-40 cent. Salade, la tête, 10 cent. Pois, le 1/2 kg., 60-80 cent. Haricots, le kg., 1 fr. 60-1 fr. 80. Poireau, la botte, 10-15 cent. Epinards, la portion, 20 cent. Laitue, la tête, 10 cent. Oignons, le paquet, 10-20 cent. Raves, le paquet, 15-20 cent. Choucroute, l'assiette, 20 cent. Côtes de bœuf, la botte, 10 cent. Champignons, l'assiette, 50-70 cent. Rhubarbe, la botte, 10-15 cent. Asperges, la botte, 1 fr.-1 fr. 60. Pommes (div. sortes), les 5 lit., 1 fr. 60-1 fr. 80. Cerises, le kilo, 75 cent.-1 fr. Fraises, le 1/2 kg., 1 fr. 50-1 fr. 80. Citrons, la pièce, 10 cent. Oranges, la pièce, 10-20 cent.

## † M. l'abbé Henri Python chapelain des Sciernes d'Albeuve

Le prêtre qu'on enterre ce matin à Albeuve n'était plus effectivement que le simple chapelain des Sciernes, après avoir occupé des postes importants, que l'état de sa santé l'avait forcé à résigner successivement. Un mal implacable l'avait même obligé à quitter les Sciernes, au mois d'avril dernier, pour se retirer dans une clinique, où il recevrait des soins devenus absolument nécessaires. Ceux qui l'ont vu autrefois, solidement charpenté, d'une santé de fer, et qui lui survivent n'ont pu qu'être douloureusement surpris en apprenant que, malgré son apparence robuste, il était atteint d'un mal qui ne pardonne guère. Sans braver le sort et tout en continuant de travailler dans la mesure de ses forces, il se soumit docilement aux conseils de son médecin et n'épargna rien de ce qu'on lui indiquait pour conduire son existence aussi loin que possible.

M. Henri Python était né au Châtelard (district de la Glâne) d'une famille profondément chrétienne, le 8 avril 1856. Après les premières leçons de latin, il devint élève du collège de Saint-Maurice jusqu'à la philosophie inclusivement; il fit ses classes avec un succès dont les catalogues témoignent. Il devint membre de la Société des Etudiants suisses et président de la section de Saint-Maurice. On le vit aux assemblées générales annuelles, soutenir toujours l'élément ultramontain contre les tendances libéralisantes des Etudiants suisses de l'ancienne école. De Saint-Maurice, il entra au grand séminaire de Fribourg, pour obéir à une vocation qui était celle de ses tout jeunes ans. Il y avait déjà en lui, alors, tant de douceur et d'autorité latente dans ses conversations et sa manière d'être qu'il était comme un guide pour les candidats au sacerdoce plus jeunes que lui. Il fut ordonné prêtre le 28 juillet 1880, dans la première ordination que fit Mgr Cosandey, son professeur vénéral. Envoyé comme vicaire dans la grande paroisse de Surpierre, il y exerça le ministère pendant trois ans, suppléant en tout au vieillard qui en était le curé-doyen et qui était au bout de ses forces après un nombre considérable d'années d'un dévouement sans bornes. Il fut ensuite, pendant une année, desservant à Sorens, où le choix de son évêque vint le désigner pour être le premier bénéficiaire de la bourse diocésaine en faveur de l'étude du droit canonique. Il partit donc pour Rome en 1884, et, deux ans après, il y conquirit le grade de docteur en droit canonique. De retour au pays, il fut nommé secrétaire épiscopal, et l'année suivante, professeur de droit au Grand Séminaire. L'Université l'appela aussi bientôt à occuper une chaire. Après sept ans d'enseignement, au milieu d'une carrière professorale fructueuse et qui semblait devoir être longue, il ressentit les premières atteintes du mal qui l'a conduit l'autre jour au tombeau; il passa deux ans à Leyssin, où il remplit les fonctions de chapelain, puis il prit le poste de chapelain des Sciernes, cette localité ensolée, qui domine le village d'Albeuve, dans un site salubre et reposant.

M. le chapelain des Sciernes fut nommé, en 1903, doyen du décanat de Gruyères. On ne pouvait confier cette charge et cet honneur à quelqu'un qui en fût plus digne. Comme doyen, M. l'abbé Python exerça la plus salutaire des influences. Le clergé de son décanat reconnaissait en lui le conseiller éclairé, l'homme de sagesse et d'expérience qui savait exactement ce qu'il fallait penser sur les questions qui intéressent notre pays. Il fut toujours le défenseur ardent des belles et grandes œuvres créées dans notre canton. Son jugement sûr et droit ne manquait jamais de faire autorité. C'était une éventualité redoutable que de n'avoir pas pour soi l'approbation de celui qui était le très doux et très humble doyen des Sciernes. Nous n'avons presque pas besoin de dire que nous omissions ce prêtre d'une si haute intelligence, d'une si grande droiture et d'un si ardent dévouement, comme l'un des fidèles protagonistes de notre journal. Devant la tombe qui s'est ouverte pour recevoir ses restes, nous déposons l'hommage d'un inaltérable souvenir, en même temps que nous nous faisons l'interprète des regrets de tous ceux qui ont connu ce prêtre si méritant.

## † M. Favre, aumônier de Hauterive

M. l'abbé Julien Favre, aumônier de l'Ecole normale, souffrant depuis très longtemps, qui venait de rentrer d'une cure dans la Suisse allemande, a été trouvé mort dans son bain, hier soir, dimanche, vers 5 heures. Chacun aura une prière pour lui; nous dirons demain la grande messe que cet événement fait éprouver à l'enseignement et au pays.

On nous prie d'annoncer que l'enterrement aura lieu mercredi matin, à 9 heures, à Hauterive.

## Distinction

L'ambassade de France à Berne vient de transmettre à M. Duchamp l'extrait du décret qui lui confère la Croix de chevalier de la Légion d'honneur, avec la citation suivante : « M. Duchamp (Pierre-Charles), lieutenant au 9<sup>me</sup> régiment d'infanterie, a fait preuve, le 20 décembre 1914, de brillantes qualités de hardiesse et d'énergie à l'attaque des positions allemandes devant Mesnil-les-Hurlus. Grièvement blessé par la deuxième fois au cours du combat. A été cité. »

M. Duchamp est déjà titulaire de la Croix de guerre avec palme.

Un Français ajoute à cette communication qu'il nous a faite :

« Tous nos compatriotes et amis se rappellent le si sympathique lieutenant Duchamp,

l'un de ces officiers si dignes et si modestes, qui s'est acquis, à Fribourg, pendant l'intermède, des amitiés profondes. Après l'armistice, il nous est revenu, et, par son mariage, il est devenu le gendre de M. Auguste Grand, directeur des Moulins de Pérolles. »

## Le régiment fribourgeois aux courses militaires de relais de Lausanne

Ce fut une très belle réunion sportive et une excellente journée pour le régiment fribourgeois qui décrocha le quatrième prix d'équipe, dans le classement général, et le prix spécial de la 2<sup>me</sup> division.

Quinze équipes étaient inscrites, mais neuf provenaient de la 1<sup>re</sup> brigade d'infanterie qui terminait la veille son cours de répétition et put ainsi mettre sur pied et entraîner ses équipes, où figuraient d'ailleurs un bon nombre d'athlètes complets, dans des conditions tout autrement favorables qu'une troupe démobilisée.

L'équipe du régiment 7 fournit une course d'autant plus intéressante qu'elle fut marquée d'un incident qui aurait pu tout compromettre. Ne connaissant pas le parcours, le fusilier Soland, l'équipier de tête du régiment d'infanterie 7, arriva en pleine course contre un train de marchandises du Lausanne-Echallens, qui masquait la piste. Les coureurs lausannois l'escaladèrent et se laissèrent porter par lui quelques instants. Or, ce train suivait la bonne direction, ce qu'ignorait Soland. Retardé de ce fait, il arriva septième au reliai, après avoir mené un train de désespéré; mais le sergent Reynold rattrapa une partie du retard et permit ainsi à son frère, qui courait après lui, d'atteindre un premier concurrent. Les Bullois, les caporaux Michel et Barbey, en firent chacun autant, ce qui remonta le régiment 7 au quatrième rang.

Le commandant de la 2<sup>me</sup> division a tenu à serrer la main sur le terrain aux équipiers fribourgeois, qui ont si bien défendu leur brassard noir et blanc. Il les a remerciés chaleureusement d'avoir ainsi montré que le régiment existe même en dehors du service et qu'il suffit de faire appel à son esprit de corps pour être entendu.

Le commandant du régiment d'infanterie 7, de son côté, exprima à la Société des sous-officiers de Bulle, qui fut si brillamment représentée, au président de la Société des sous-officiers de Fribourg, à M. Robert, lieutenant de l'« Ancienne », et au premier-lieutenant Jager, sa vive reconnaissance pour le résultat de cette bonne journée, due avant tout à leur dévouement.

L'équipe du régiment d'infanterie 7 était formée comme suit : Sergent Reynold, caporal Michel, caporal Barbey, fusilier Reynold, fusilier Soland, fusilier Loutan, fusilier Dossenbach.

Son temps moyen fut de 12 minutes 50 secondes par reliai de 3 kilomètres.

## SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

**Chœur mixte de Saint-Nicolas.** — Ce soir, lundi, à 8 h. 1/2, répétition générale et assemblée au local.

**Musique « La Concordia ».** — Ce soir, lundi, répétition générale en lieu et place de mercredi.

## CALENDRIER

Mardi 7 juin

**Saint PAUL, évêque, martyr**

Saint Paul, évêque de Constantinople, fut envoyé en exil par l'empereur arien; il fut étranglé par les hérétiques.

## Changes à vue de la Bourse de Genève

Le 6 juin

	Demande	Offre
Paris	46 65	47 65
Londres (livres st.)	22 04	22 44
Allemagne (marks)	8 65	9 05
Italie (lire)	29 17	29 57
Autriche (couronne)	1 12	1 52
Prague (couronne)	8 15	8 55
New-York (dollar)	5 57	5 97
Bruxelles	46 60	47 60
Madrid (peseta)	74 50	75 50
Amsterdam (Gorla)	196 10	197 10

## BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

6 juin



## TEMPS PROBABLE

Zurich, 6 juin, midi.

Situation sans changement.

BUVEZ LE STIMULANT

APERITIF AU VIN ET QUINQUINA

# Dernière Heure

## Un projet d'arbitrage

Paris, 6 juin.

(Havas.) — Le *Petit Parisien* signale que la commission des réparations vient de soumettre aux gouvernements alliés une proposition suggérant que, pour le cas où une difficulté surgirait sur l'interprétation d'une des clauses de la partie 8 du traité de Versailles, ayant trait aux réparations, la commission soit autorisée à la soumettre à l'arbitrage. Dans le cas où elle ne parviendrait pas à se mettre d'accord sur le choix d'un arbitre, cette commission propose que cet arbitrage soit confié à M. Gustave Ador, ancien président de la Confédération suisse.

Le *Petit Parisien* critique cette proposition. La conséquence d'une telle procédure serait, selon lui, que, chaque fois que la commission aurait de la peine à se mettre d'accord sur une question de son ressort, elle se déchargerait de sa responsabilité, non sur les gouvernements dont elle relève, mais sur une personnalité neutre.

Ce journal fait remarquer que ce n'était pas là ce que prévoyait le traité de Versailles. Il y est bien question de l'arbitrage d'une personne impartiale, mais la commission devrait n'y avoir recours que pour décider si telle ou telle question devait exiger ou non le vote unanime des délégués de la commission des réparations. En d'autres termes, le traité de Versailles permet de déférer à un arbitrage les questions de procédure.

La commission des réparations suggère qu'on y soumette les questions de fond. Ainsi se trouveraient érudées les responsabilités de la commission et celles des gouvernements.

Aussi, conclut le *Petit Parisien*, est-il bien douteux que la proposition soit agréée.

## Les réparations de l'Allemagne

Berlin, 6 juin.

(Wolff.) — Le 31 mai, le gouvernement allemand a offert à la commission des réparations 50 millions de marks or comme second versement et accepte sur le paiement de la somme de 1 milliard due par l'Allemagne. Cette somme a été versée à la « Federal Reserve Bank », à New-York.

## En Haute-Silésie

Oppeln, 6 juin.

(Wolff.) — Les pourparlers qui ont eu lieu avec les insurgés, sur la ligne occupée par eux dans le district de Gross-Strelitz, ont abouti à la conclusion d'un armistice. Dans le district de Ratibor, les insurgés ont fait sauter le pont de Schleichowitz et y ont mis le feu. Partout ailleurs, la situation reste sans changement.

Posen, 6 juin.

(Wolff.) — Des démonstrations dirigées contre les Allemands ont eu lieu à Ostrowo, le 2 juin. Des Allemands ont été maltraités et leurs magasins et appartements pillés. Les ouvriers polonais ont exigé le congédiement de tous les ouvriers allemands de la fabrique de wagons. Dimanche soir, l'ordre a pu être rétabli par la force armée.

## Le port de Fiume

Milan, 6 juin.

Le *Secolo* apprend de Fiume qu'on a abouti à un accord entre l'Italie et la Yougo-Slavie, au sujet du port de Fiume. Ce dernier serait géré par un consortium italien, fiumain et yougo-slave, comprenant deux représentants de chaque Etat.

Il serait permis à la Yougo-Slavie, à Fiume et à l'Italie de se servir du port en pleine franchise pour les marchandises destinées à l'importation et à l'exportation, à peu près comme c'est actuellement le cas pour le port de Trieste, concernant la Tcheco-Slovaquie.

## Sénateurs italiens

Rome, 6 juin.

On assure prochaine la nomination de cinq ou six sénateurs, tous anciens ministres, dont l'ancien député César Nava, du parti populaire.

## Les troubles en Italie

Modène, 6 juin.

Le préfet de Modène, commandeur Bodo, a été attaqué dans la rue par les nationalistes et frappé à la tête de coups de canne.

Turin, 6 juin.

Le mécanicien Guillaume Musso, communiste, âgé de 20 ans, qui, le 21 juillet, avait lancé une bombe contre un groupe d'agents de police et de fonctionnaires, a été condamné à 17 ans de réclusion.

## Dans les congrégations romaines

Rome, 6 juin.

Le Saint-Siège a nommé consultants de la Congrégation de la Propagande le R. Père Edouard Skrohder, et le R. P. Cornelis, des Frères Mineurs, et le R. P. Philippe Maroto, des Filles du Cœur immaculé de Marie.

## Mgr Ratti

Rome, 6 juin.

On attend pour le 8 de ce mois l'arrivée de Mgr Ratti, ancien nonce en Pologne.

## A l'université de Vienne

Vienne, 6 juin.

En vue de fêter le 100<sup>me</sup> anniversaire de la faculté de théologie de l'université de Vienne, un grand nombre de professeurs venant de Suisse, des Etats du nord, des Etats successeurs, etc., sont arrivés à Vienne. La fête comprendra une cérémonie religieuse.

## L'inventeur de l'antipyrine

Iéna, 6 juin.

Le Dr Knorr, professeur de chimie à l'université de Iéna, à qui l'on doit la découverte de l'antipyrine, est décédé dimanche, à l'âge de 62 ans.

## SUISSE

### Conférence sanitaire

Berne, 6 juin.

Une conférence des directeurs des Offices sanitaires des cantons s'est réunie à Berne. On y a lu des rapports sur la réglementation du commerce des poisons. Une réglementation fédérale et une répression sérieuse de la part des tribunaux ont été considérées comme indispensables.

La conférence a ensuite discuté le projet de loi sur la tuberculose. Il a été exprimé le vœu d'en rayser les dispositions générales relatives à l'hygiène qui seraient difficilement applicables, et de se restreindre au subventionnement de la lutte contre la tuberculose.

### Le nouveau tarif douanier

Berne, 6 juin.

Voici quelques articles du nouveau tarif (ancien tarif entre parenthèses) :

Chaussures ordinaires 120 fr. (45 fr.), chaussures de luxe 240 fr. (80 fr.), lingerie 300 fr. (90 fr.).

Confections pour hommes 200 fr. (75 fr.); confections pour dames 300 fr. (90 fr.); viande de porc 70 fr. (10 fr.), veau, 35 fr. (15 fr.), pâtes alimentaires 20 fr. (9 fr.).

### Incendie d'un stand de tir

Genève, 6 juin.

Un incendie a éclaté dans la nuit de dimanche à lundi au stand de tir de Saint-George. Le feu a pris naissance dans la cîblerie. Les dégâts sont évalués à 30,000 fr.

### Nos pèlerins à Lourdes

Samedi, après le tirage de notre journal, nous avons reçu la dépêche suivante, congnée à Lourdes à 10 heures 10 minutes du matin :

« Les 1500 pèlerins suisses sont arrivés à Lourdes dans d'excellentes conditions. »

Ce matin, nous recevons la correspondance suivante :

Lourdes, 4 juin.

Hier soir, vendredi, à 5 h. et 6 h. du soir, sont arrivés ici les quinze cents pèlerins de la Suisse romande. Ils étaient tous heureux de leur voyage, qui avait été quelque peu fatigant, mais varié. A Bellegarde, la douane française a été fort aimable. Les passeports, les bagages ont été visés rapidement, et de la façon la plus courtoise. Hier matin, vendredi, les deux trains eurent chacun un arrêt successif à Carcassonne, où les pèlerins firent la grande fête du Sacré-Cœur de Jésus, à la cathédrale, monument religieux des plus intéressants. Les prêtres y célébrèrent la messe avec facilité. A la Table sainte, il y eut de nombreuses communions. Tous réembarqués avec beaucoup d'ordre et de calme, ils continuèrent, dans leurs wagons, les exercices de piété d'un vrai pèlerinage : récitation du chapelet, cantiques divers. Il y eut dans chaque wagon un prêtre ou un pieux laïc pour présider à ces exercices. Arrivés à Lourdes, les pèlerins surent trouver sans encombre leur pension retenue et déterminée par le comité du pèlerinage, d'entente avec les chefs de groupes, dont le beau dévouement et le talent d'organisation méritent à tous égards la reconnaissance de tous les pèlerins.

Ce matin, M. le doyen Magnin, directeur du pèlerinage, a célébré la sainte messe à la Grotte, où il a eu la joie de distribuer la sainte communion à plusieurs pèlerins fribourgeois. Il y a donné l'indication des exercices de piété de la journée. A une messe solennelle, à 10 h. 1/2, célébrée dans l'église du Rosaire, il ent le don de tenir suspendus à ses lèvres tous les pèlerins de la Suisse romande, les seuls pèlerins qui y étaient admis à cette heure-là. La vaste enceinte était comble. Les chants, dirigés par M. l'abbé Donzallaz et exécutés par toute l'assistance, firent une profonde impression sur l'assistance pieuse et recueillie. Le prédicateur parla de la Sainte Vierge avec une éloquence communicative. Avec beaucoup d'à-propos, il signala aux pèlerins tout ce qu'ils devaient demander à la bonne Mère du Ciel.

M. Joseph Comte, président du comité de pèlerinage, s'est montré, comme toujours, plein d'activité.

A voir les pèlerins aller, venir, prier aux pieux sanctuaires, on les sent heureux, et on les aperçoit transfigurés par l'émotion d'être devant la Grotte des miracles. Des pèlerins belges, hollandais et anglais, sont ici depuis quelques jours. Hier soir, ils firent une procession aux flambeaux, en chantant l'*Ave Maria*. L'effet a été saisissant pour les pèlerins de la Suisse romande. Lourdes, quel beau pèlerinage! On comprend qu'il ait le doux attrait qu'on lui connaît.

**DEMANDEZ PARTOUT**  
**Luy Cocktail**

